



The Voice of OECD Business

---

Français – Or. Anglais

## Liberté d'investissement – Les fonds souverains et l'économie du changement climatique

*Déclaration du BIAC pour la réunion du Conseil de l'OCDE  
au niveau des ministres*

3 juin 2008

*Le Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC) est heureux de soumettre cette déclaration à la réunion 2008 du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, au titre de sa contribution à la Consultation du Bureau ministériel avec le BIAC et le TUAC. Le BIAC salue l'opportunité qui lui est offerte de s'engager la discussion avec les ministres de l'OCDE, les Ambassadeurs auprès de l'OCDE et le leadership sur les deux thèmes centraux de ce document : les fonds souverains et l'économie du changement climatique.*

## Politique des pays de l'OCDE vis-à-vis des investissements des fonds souverains

### Introduction

1. Le BIAC accueille très favorablement la discussion que les ministres de l'OCDE tiendront lors de leur réunion annuelle concernant l'initiative de l'OCDE « *La liberté d'investissement, la sécurité nationale et les secteurs "stratégiques": les fonds souverains et la politique des pays bénéficiaires* » (projet sur la liberté d'investissement).
2. Pour les milieux d'affaires de l'OCDE, ce projet, avec toutes ses implications en termes de politique à adopter vis-à-vis de l'investissement par des fonds souverains, revêt la plus haute importance. En 2005, nous avons exhorté l'OCDE, en sa qualité d'organisation internationale œuvrant pour l'investissement, à jouer le rôle de chef de file dans la lutte contre l'émergence du protectionnisme en matière d'investissement. Nous l'avons appelée à s'appuyer sur ses instruments d'investissement et sur son expérience afin d'identifier les meilleures pratiques permettant de garder les marchés ouverts aux investissements transfrontières sans remettre en cause les objectifs légitimes de sécurité nationale. Depuis que l'Organisation a lancé, en 2006, son projet sur la liberté d'investissement, le BIAC et ses Membres apportent régulièrement des contributions des milieux d'affaires et leur soutien à l'initiative dans le cadre de l'OCDE ainsi qu'au sein des pays membres.
3. En mars 2008, le BIAC a exhorté le Conseil de l'OCDE à préparer une déclaration qui serait présentée par les Ministres lors de leur réunion de juin, confirmant la force de leur engagement à ouvrir les marchés à l'investissement, ainsi que le rôle clé que doit jouer l'OCDE pour favoriser ce soutien. Nous sommes aujourd'hui très heureux de constater que la version préliminaire de la déclaration ministérielle « *Sovereign Wealth Funds and Recipient Country Policies* » a été rédigée. Cependant, de l'avis du BIAC, cette Déclaration doit encore être renforcée pour restaurer la pleine confiance des investisseurs dans la politique des pays de l'OCDE vis-à-vis des investissements étrangers provenant de fonds souverains.
4. Le BIAC met ici en exergue les préoccupations des entreprises concernant la révision des politiques de l'investissement dans de nombreux pays, exprime son avis sur les travaux de l'OCDE dans le cadre du projet sur la liberté d'investissement et propose des améliorations concrètes à apporter au texte de la Déclaration ministérielle.

### Certains pays durcissent les règles appliquées à l'investissement étranger

5. Les milieux d'affaires de l'OCDE sont très inquiets des révisions des politiques de l'investissement que nous avons pu observer dans plusieurs pays. Dans certains cas, il s'est ensuivi un durcissement de la législation et des procédures appliquées aux investisseurs étrangers, tandis que, dans d'autres, les négociations allant dans cette direction sont bien avancées.
6. L'intensification de l'activité des investisseurs étrangers à financement public alimente le débat sur la manière dont l'investissement étranger peut influencer la capacité des pouvoirs publics à veiller à la sécurité nationale, et sur les moyens de restreindre l'activité de ces investisseurs dans des secteurs jugés stratégiques. Les Membres du

BIAC craignent que ces débats ne conduisent à la prise de décisions inappropriées dans les pays de l'OCDE, au risque de mettre en péril les bienfaits que les investissements transfrontières ne cessent d'apporter aux pays et à leurs habitants.

7. Selon nous, cette révision des politiques de l'investissement et le durcissement des règles appliquées à l'investissement étranger obéissent à différentes motivations. Dans certains cas, son objectif premier est de protéger les entreprises nationales face à la concurrence internationale ou de limiter le pouvoir dont disposent des sociétés étrangères en tant qu'actionnaires d'entreprises locales. Dans ce contexte, le BIAC constate avec beaucoup d'inquiétudes que, ces dernières semaines, un certain nombre de pays de l'OCDE ont bloqué les investissements que des intérêts privés étrangers avaient prévu de réaliser dans leur économie.
8. Les objectifs de la sécurité nationale constituent également un facteur crucial, qui menace de rendre nos marchés moins ouverts à l'investissement étranger. Si la protection de la sécurité nationale doit impérativement être la priorité absolue pour les pouvoirs publics, il importe également de noter que les répercussions de ce durcissement, quelles qu'en soient les motivations, sur l'investissement transfrontière, la croissance et la création d'emplois sont généralement négatives. Le BIAC estime que, dans certains cas où les règles ont été renforcées pour des raisons de sécurité nationale, les pouvoirs publics n'ont pas exploré de manière approfondie toutes les autres possibilités. De l'avis des milieux d'affaires de l'OCDE, les pays d'accueil ne devraient pas restreindre les flux de capitaux provenant de fonds souverains ou de tout autre investisseur étranger à des fins autres que la sécurité intérieure au sens strict.

### Le BIAC salue les travaux de l'OCDE

9. Les premiers résultats des travaux de l'OCDE portant sur la liberté d'investissement et l'élaboration de lignes directrices à l'intention des pays d'accueil concernant l'investissement étranger provenant, entre autres, de fonds souverains sont résumés dans le rapport du Comité de l'investissement intitulé « *Sovereign Wealth Funds and Recipient Country Policies* » (4 avril 2008). Nous félicitons l'OCDE pour la qualité de ce document et la pertinence de ses implications. Selon nous, ce rapport constitue une référence très utile pour les discussions entre Ministres, en ceci qu'il souligne les principes de base ainsi que la façon de progresser sur ce sujet.
10. Nous sommes tout particulièrement d'accord avec la position de l'OCDE selon laquelle les fonds souverains ont beaucoup à apporter à nos économies. Dans les pays d'accueil, de grandes opportunités naissent des capitaux additionnels apportés par les investissements des fonds souverains, qui aident nos entreprises à prospérer, stimulent l'investissement et créent des emplois. Avec 50 milliards de dollars d'investissements par les fonds souverains sur les 10 derniers mois, le secteur financier tire clairement avantage de l'injection de capitaux. De nombreuses entreprises de l'OCDE, dans d'autres secteurs, font, elles aussi, état d'expériences très positives avec les fonds souverains, qui se sont révélés être des investisseurs fiables et orientés sur le long terme.
11. Pour le BIAC, il est important que l'OCDE rappelle à ses membres leurs engagements en tant que pays destinataires d'investissements étrangers au titre des instruments de l'OCDE pour l'investissement. Comme le souligne l'Organisation, ces instruments requièrent le traitement équitable de tous les investisseurs étrangers, y compris les fonds souverains.

12. En outre, nous soutenons pleinement l'appel de l'OCDE à ne pas prendre prétexte de la protection de la sécurité nationale pour revenir au protectionnisme, et à rester mesuré dans l'application des procédures limitant l'investissement, si vraiment elles doivent s'appliquer, c'est-à-dire uniquement à des fins de sécurité intérieure au sens strict.
13. Par ailleurs, le BIAC approuve sans réserve les principes de l'OCDE servant de lignes directrices pour les pays d'accueil. La non-discrimination, la transparence/prévisibilité, la proportionnalité de la réglementation et le rendu des comptes sont les piliers d'une politique de l'investissement saine. Toutes les procédures d'examen et d'autorisation des investissements mises en œuvre par les pays de l'OCDE doivent impérativement respecter ces principes de base.
14. Nous soutenons l'appel lancé par l'OCDE aux fonds souverains pour qu'ils déploient une gouvernance de qualité et observent une grande transparence. Le respect par les fonds souverains des meilleures pratiques, que doit identifier le FMI, permettra de préserver plus facilement l'ouverture des marchés à l'investissement étranger.

### **Les attentes des milieux d'affaires vis-à-vis de la réunion ministérielle**

15. Selon nous, une discussion au plus haut niveau de l'OCDE doit avoir pour principal objectif de confirmer que l'OCDE va jouer un rôle de premier plan dans le débat international sur la liberté de l'investissement transfrontière. L'Organisation doit donner l'impulsion pour que les véritables enjeux soient mieux compris. La version préliminaire des lignes directrices sur la manière de préserver l'ouverture de nos marchés à l'investissement étranger sans mettre en péril la sécurité intérieure doit encore être clarifiée si l'on veut que ces lignes directrices soient véritablement mises en application.
16. Dans notre courrier du 20 mars 2008 au Conseil de l'OCDE, nous avons expressément indiqué que, vu les débats et les décisions actuelles sur les approches à retenir vis-à-vis de l'investissement étranger, le BIAC estime que la réunion ministérielle de l'OCDE ne doit pas se contenter de traiter du sujet, mais doit impérativement formuler un message politique clair et concis en faveur de l'ouverture des marchés à l'investissement et des instruments existants de l'OCDE sur l'investissement. Nous avons réaffirmé qu'une telle prise de position aurait un effet positif considérable sur les marchés et les décideurs. Elle arriverait à temps, puisqu'elle contribuerait à restaurer la confiance des milieux d'affaires en affirmant clairement que les débats et décisions sur la politique de l'investissement ne constituent pas un retour vers un protectionnisme dans le domaine de l'investissement.
17. Nous sommes heureux de constater que le Conseil et les Ministres semblent partager le point de vue du BIAC en ce qui concerne l'importance d'une prise de position à haut niveau, et saluons le projet qui a été rédigé. Nous apprécions le fait que, dans la version préliminaire de la Déclaration, les Ministres appuient les principes suivants : (a) ne pas ériger de barrières protectionnistes contre l'investissement étranger ; (b) ne pas opérer de discrimination entre les investisseurs en de telles circonstances et limiter les restrictions supplémentaires à l'investissement aux cas dans lesquels se posent de véritables problèmes de sécurité nationale, et (c) lorsque surviennent de tels problèmes de sécurité nationale, n'appliquer que des protections vis-à-vis de l'investissement qui soient transparentes, prévisibles, proportionnées dans leur application et qui fassent l'objet d'un rendu des comptes.
18. Cependant, de l'avis du BIAC, la Déclaration doit encore être renforcée, de manière à montrer pleinement le niveau d'engagement dont doivent faire preuve les Ministres de l'OCDE pour restaurer la confiance des investisseurs dans les politiques déployées par les pays de l'OCDE vis-à-vis des investissements étrangers provenant de fonds

souverains. Selon nous, certains points évoqués dans la Déclaration devraient être traités plus explicitement afin que nous soyons sûrs que les marchés et les décideurs comprennent toute la portée du message. En outre, nous suggérons de soulever d'autres questions importantes qui ne sont pas encore mentionnées dans la version préliminaire. Nous exhortons les Ministres à renforcer le signal qu'ils envoient en traitant, dans leur Déclaration, des points supplémentaires suivants :

- A. **Champ et calendrier des futurs travaux de l'OCDE.** L'OCDE s'est accordée sur les principes directeurs (transparence, prévisibilité, rendu des comptes et proportionnalité) auxquels doivent répondre les protections face aux investissements que les pays peuvent envisager d'appliquer dans les cas où se posent des problèmes légitimes de sécurité nationale. Pourtant, la manière dont ces principes doivent concrètement être mis en œuvre n'est pas encore très claire. Nous pensons que les Ministres doivent informer les marchés et les autorités que l'Organisation traitera ces questions en détail et en présentera les résultats **à la mi-2009 au plus tard**.
  - B. **Mise en œuvre et suivi.** La version préliminaire de la Déclaration fait brièvement référence à un futur « suivi des évolutions par les pairs ». Toutefois, étant donné l'importance critique de la mise en œuvre des lignes directrices de l'OCDE à venir, nous aimerions un engagement plus clair sur ce point. Nous considérons que les Ministres devraient **s'engager pour la mise en œuvre intégrale** des lignes directrices de l'OCDE au niveau des pays. Cet engagement pourrait s'accompagner d'une adhésion totale au concept d'**examens par pays de suivi par les pairs** qui permettraient d'évaluer les politiques et les actions des pays membres à l'encontre des lignes directrices de l'OCDE.
  - C. **Coopération OCDE-FMI.** La version préliminaire de la Déclaration mentionne une « coordination continue entre l'OCDE et le FMI ». Nous estimons que les Ministres devraient être plus précis quant aux objectifs. Nous suggérons donc de clarifier la Déclaration en précisant que, dans l'accomplissement de leur mandat respectif quant à l'élaboration de lignes directrices à l'intention des pays d'accueil et pour la transparence et la gouvernance des fonds souverains, l'OCDE et le FMI coordonnent étroitement leurs activités afin que les résultats de leurs travaux soient **pleinement complémentaires et cohérents**.
  - D. **Participation des fonds souverains et de leur pays d'origine.** Dans la version préliminaire de la Déclaration, les Ministres saluent « les discussions internationales faisant intervenir les fonds souverains, les gouvernements de leur pays et des pays d'accueil ». Nous pensons que les Ministres doivent aller plus loin et **prendre les devants en invitant** les fonds souverains et les gouvernements de leur pays d'origine **non membre de l'OCDE** à un dialogue constructif et à une participation active dans le cadre des travaux de l'OCDE. Cette dernière devrait avoir pleinement conscience des attentes des fonds souverains quant aux politiques et procédures appliquées à leurs investissements transfrontières dans la zone de l'OCDE.
19. Le BIAC appelle les Ministres à publier une Déclaration, lors de leur réunion des 4 et 5 juin 2008, qui reflète de manière appropriée nos suggestions.

## Relever le défi du changement climatique

### *Une contribution au projet de l'OCDE sur l'économie du changement climatique*

#### Introduction

20. Dans les milieux d'affaires, il est largement admis que le changement climatique constitue un défi que toutes les composantes de la société, y compris les entreprises, doivent relever. Vu l'ampleur de ce défi et les profondes répercussions que les politiques vis-à-vis du changement climatique peuvent avoir sur les économies, il est impératif que les autorités appuient leurs décisions sur une compréhension claire de la façon dont l'économie du changement climatique peut nourrir la formulation de stratégies nationales, régionales et mondiales efficaces.
21. Nous sommes à un moment décisif. À Bali, en décembre dernier, la Conférence des Nations unies sur le changement climatique a ouvert la voie à l'élargissement de la coopération dans ce domaine et à des discussions post-2012, appelant à une nouvelle décision lors de la prochaine Conférence, qui doit se tenir à Copenhague en 2009. Cette échéance étant très proche, il est plus que jamais urgent de s'intéresser aux aspects économiques du changement climatique et d'évaluer les répercussions économiques de différents scénarios.
22. Grâce à ses solides compétences économiques, ainsi qu'à son approche factuelle et pluridisciplinaire, l'OCDE est, aux yeux du BIAC, idéalement positionnée pour faire avancer la compréhension de ces aspects, contribuant ainsi significativement aux débats internationaux. C'est pourquoi nous saluons le lancement du projet de l'OCDE sur l'économie du changement climatique et appelons les Ministres à soutenir des travaux supplémentaires, qui doivent recevoir l'attention nécessaire du côté des instances nationales comme à l'échelle internationale. La présente note expose des considérations essentielles pour l'analyse et les recommandations de l'OCDE en la matière. Le BIAC se réjouit à l'avance de jouer un rôle constructif dans ces discussions.

#### Prendre en compte la complexité de l'analyse du changement climatique

23. L'analyse de l'économie du changement climatique est une tâche complexe, qui impose de se pencher sur le long terme, sur l'étendue et la nature des incertitudes entourant les effets du changement climatique et les futures options technologiques, sur la dimension internationale de la problématique et sur la répartition inégale des coûts et avantages des politiques dans le temps et l'espace, mais aussi sur le calendrier de déploiement des mesures politiques. Il faut en outre prendre en compte les coûts et opportunités de manière équilibrée. Lorsque l'on analyse l'action sur le climat, il est nécessaire d'inclure un large éventail de facteurs, car ils influenceront, sans nul doute, les politiques relatives au changement climatique, notamment les besoins d'investissement considérables dans le secteur de l'énergie et dans les secteurs à forte intensité énergétique. Ce sont ces investissements qui donneront accès à une énergie fiable et qui permettront son utilisation efficace. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a effectué une analyse quantitative des investissements requis dans le secteur de l'énergie, sur laquelle on peut utilement s'appuyer.

24. Il convient de prêter dûment attention à l'échéancier des mesures d'atténuation ou d'adaptation, ainsi qu'aux possibilités et aux dates potentielles de mise en œuvre. En particulier, les pays à faible revenu pourraient préférer adopter des politiques visant à générer une forte croissance à court terme, et seulement ensuite s'attacher à réduire leurs émissions, lorsqu'ils en auront financièrement les moyens. Les économies en développement sont confrontées à des problèmes particuliers. La somme des efforts destinés à faire sortir des millions d'individus de la pauvreté et à leur donner accès aux ressources de base, par exemple à de l'eau propre et à une alimentation fiable en énergie, illustre l'immensité de la tâche. Il s'agit notamment de gérer l'urbanisation et de remédier à la déforestation. Par conséquent, les mesures d'atténuation doivent être examinées dans le cadre des politiques nécessaires pour améliorer les conditions de vie des pauvres dans le monde. Bien que les efforts soient souvent centrés sur les mesures d'atténuation, il faut également prendre en compte les aspects économiques de ces mesures et des politiques d'adaptation ainsi que leurs effets. Les températures mondiales devant augmenter, y compris dans un scénario de croissance faible, les politiques d'adaptation devront inévitablement être considérées comme une option supplémentaire. Nous recommandons vivement de se pencher sur les dimensions économiques des effets et des politiques d'adaptation, afin que les mécanismes d'adaptation potentiels reposent autant que possible sur une compréhension claire des coûts et avantages.
25. Même si l'évaluation économique des options politiques sur le climat est vitale, nous recommandons tout aussi vivement de ne pas négliger la complexité et les interactions avec d'autres domaines politiques importants qui ont des répercussions directes sur les questions soulevées par le changement climatique. La capacité à gérer ce dernier sera, par exemple, influencée par les politiques portant sur l'offre et l'utilisation d'énergie, sur la sécurité énergétique, le développement économique et sur la protection de l'environnement et des échanges. Par exemple, si des mesures encouragent les sources d'énergie émettant peu de gaz à effet de serre (GES), mais utilisant beaucoup de terres et d'eau, telles que les biocarburants, quelles en seraient les conséquences pour l'accès à l'eau, autre enjeu mondial majeur, de plus en plus important ? Ces conséquences sont des facteurs importants à prendre en compte dans la détermination du meilleur mode d'action face au changement climatique et doivent faire partie des discussions.

### **Rechercher des solutions d'un bon rapport coût-efficacité**

26. Une politique climatique reposant sur le marché a pour objectif ultime de faire supporter aux émetteurs de GES le coût marginal de l'impact de leurs rejets. Si cette politique confère une flexibilité suffisante et comporte des dispositions qui favorisent une large coopération internationale, elle jouera un rôle fondamental dans la réduction effective des émissions mondiales de GES sur plusieurs décennies, en pesant le moins possible sur l'activité économique. L'analyse économique souligne fréquemment que, pour parvenir à réduire les émissions à moindre coût, il faut un signal de prix commun aux différents secteurs et pays. Dans l'idéal, un tel dispositif consiste à taxer les émissions ou à les plafonner et à autoriser l'échange de permis d'émission. Bien qu'un signal de prix soit important, il existe par ailleurs des obstacles politiques et pratiques à surmonter pour instaurer et faire appliquer un prix unique sur les émissions de GES. Afin de minimiser les coûts et les effets sur la compétitivité régionale, il est nécessaire d'inclure tous les secteurs et pays dans ce régime fiscal universel, et de définir des critères de grande portée pour sa mise en œuvre.
27. Les taxes comme les permis d'émission ont leurs avantages et leurs inconvénients. Il est impératif de veiller à leurs effets sur la compétitivité des secteurs et régions exposés aux flux commerciaux. La neutralité fiscale globale est essentielle, et les taxes ou les

recettes issues de la vente ou de l'adjudication de crédits de CO<sub>2</sub>, dans le cadre de systèmes d'échange, ne doivent pas uniquement servir à collecter des fonds. Une adjudication intégrale induirait des coûts supplémentaires et ferait disparaître les ressources financières servant à investir dans des mesures d'atténuation ou d'adaptation au sein des entreprises. La dimension mondiale et les effets potentiels sur la compétitivité des secteurs à forte intensité énergétique doivent faire l'objet d'une attention soutenue dans les discussions consacrées aux systèmes d'échange de permis à l'échelon régional, via, notamment, la libre répartition des crédits d'après des valeurs de référence. En même temps, il faut explorer les possibilités offertes par des mécanismes flexibles associant les pays en développement.

28. Il importe également de réexaminer régulièrement l'efficacité économique et environnementale des subventions, de manière à éviter des distorsions du marché. Ainsi, depuis quelques années, les aides publiques à la production de biocarburants augmentent considérablement dans toute la zone OCDE, avec des répercussions sur plusieurs secteurs, et appellent une analyse minutieuse du cycle de vie et du rapport coûts-avantages. Nous saluons l'approche factuelle adoptée par l'OCDE dans ce domaine, qui est fondamentale pour dresser un tableau clair des réalités environnementales et économiques.
29. Les mécanismes de tarification constituent un moyen de gérer le changement climatique, mais il en existe d'autres. Les signaux de prix ne permettent sans doute pas à eux seuls d'encourager le développement et le déploiement rapides de technologies avancées qui n'en sont pas encore au stade de la commercialisation. Les initiatives volontaires, les projets sectoriels mondiaux conduits par l'industrie, l'innovation publique et privée, la mise en œuvre des nouvelles technologies et les avantages des partenariats public-privé doivent recevoir davantage d'attention. De surcroît, il est crucial que les discussions post-2012 fassent le point sur le devenir de certains dispositifs, tels que le Mécanisme pour un développement propre (MDP), qui doit être maintenu mais de façon plus inclusive et plus efficiente. Si les normes et les codes de construction ont un rôle à jouer, il convient aussi de vérifier qu'ils restent utiles et de se pencher sur leurs coûts, car l'élaboration de normes n'est pas gratuite, et les normes deviennent vite obsolètes à mesure que la technologie évolue.
30. Le coût économique de la gestion du changement climatique risque d'être substantiel, surtout si les émetteurs, secteurs et types de gaz ne sont pas tous pris en compte et si des mesures sont introduites sans une analyse coûts-avantages soignée. Le progrès à long terme passe donc par une stratégie efficace par rapport à son coût, non seulement parce que celle-ci permettra aux autorités d'agir plus facilement, mais également parce que c'est la seule solution qui encouragera une large participation. Les préférences des consommateurs commanderont *in fine* le succès ou l'échec de la politique définie, car les entreprises ne peuvent opérer que tant que leurs produits sont acceptables sur le marché. L'éducation tiendra une grande place à cet égard.

### **Peser les incidences microéconomiques et régionales**

31. Les répercussions des politiques climatiques ne seront pas homogènes dans la zone OCDE : certains pays, régions et secteurs risquent d'être beaucoup plus affectés que d'autres. Il est donc nécessaire d'étudier et d'adapter les stratégies en fonction du niveau de développement économique et des opportunités d'investissement. Souvent, les estimations reposant sur des modèles d'équilibre général dans l'ensemble de l'économie ne tiennent pas compte des conséquences pour les secteurs et les régions, et n'incluent pas les pertes sèches associées aux transitions. Il faut donc également déterminer comment les politiques afférentes au changement climatique pourraient

influer sur la compétitivité des secteurs à forte intensité énergétique et de ceux qui utilisent peu d'énergie, et quels coûts et avantages résulteraient des évolutions sectorielles de la production et de l'emploi. De plus, nous suggérons que l'analyse menée par l'OCDE soutienne le développement d'approches politiques, par exemple, dans le domaine du marché du travail ou des politiques sociales, qui faciliteront l'ajustement structurel pouvant découler des stratégies de lutte contre le changement climatique. À moins d'être bien délimitées, les politiques destinées à atténuer les effets du changement climatique pourraient faire des gagnants et des perdants. Certains secteurs pourront saisir des opportunités, alors que d'autres seront pénalisés. Un effort concerté est par conséquent nécessaire au niveau international pour déterminer clairement les tendances du développement dans les secteurs touchés par les politiques visant à atténuer les effets du changement climatique.

### **Accroître la flexibilité**

32. Les stratégies qui visent à réduire les émissions de GES doivent être réalisables et conçues dans l'optique d'un développement durable, en tenant compte des facteurs économiques, écologiques et sociaux, ainsi qu'en permettant une croissance économique durable. En maximisant la flexibilité, la combinaison d'initiatives volontaires menées par l'industrie, de partenariats et d'accords volontaires, avec l'utilisation d'instruments souples, peut contribuer à un bon rapport coût-efficacité dans la mise en œuvre des politiques relatives au changement climatique, qui, si elles sont correctement conçues et appliquées, auront des ramifications positives dans le monde entier. Étant donné qu'il est important d'obtenir des résultats tangibles, les initiatives volontaires peuvent jouer un rôle clé dans l'éventail des mesures adoptées.
33. Un certain nombre d'entreprises, d'organisations professionnelles et d'associations sectorielles ont déjà pris les devants, souvent en dialoguant intensément avec les pouvoirs publics nationaux. Ces initiatives, très diverses, doivent être saluées et encouragées. Les initiatives menées par l'industrie peuvent déboucher sur des gains d'efficacité allant au-delà des frontières des pays, tout en favorisant l'amélioration des dispositifs de mesure et de compte rendu, l'échange des meilleures pratiques et le dialogue mondial. Par-delà ces initiatives et à la lumière des débats actuels sur les approches sectorielles, il faut définir plus clairement leur nature et leur portée. C'est d'autant plus important que le rôle et le poids relatif des secteurs diffèrent sensiblement en fonction du contexte national, qu'il faut intégrer dans la réflexion. Les débats doivent avancer prudemment et en concertation étroite avec les secteurs concernés.

### **Encourager la libéralisation des échanges et des marchés**

34. Il ne faut pas considérer que les politiques de libéralisation des échanges et de lutte contre le changement climatique s'opposent, mais voir comment elles se soutiennent mutuellement. L'ouverture des marchés et des échanges sera en effet essentielle au transfert des meilleures technologies disponibles via l'investissement privé. Le BIAC s'inquiète de ce que les décideurs de certains pays de l'OCDE proposent d'utiliser des mesures commerciales à l'encontre des « pollueurs » : taxes sur les émissions de carbone pour les importations, ajustements fiscaux à la frontière pour les importations, ou encore extension aux importations des mécanismes nationaux d'échanges de droits d'émission. L'objectif principal de ces mesures est de donner des chances égales aux industries locales étant concernées par les politiques de lutte contre le changement climatique. Le BIAC est convaincu que ces propositions sont très mal orientées. Les sanctions commerciales unilatérales ne permettent nullement de résoudre le problème du changement climatique, et nuiront considérablement au système d'échanges international.

35. Les sanctions commerciales imposées par les pays de l'OCDE à l'encontre de pays qui ne sont pas obligés de réduire leurs émissions, dans le cadre du droit international, risquent de provoquer des mesures de rétorsion commerciale, avec un risque de surenchère. La spirale de protectionnisme commercial qui en résultera sera difficile à arrêter et constituera une menace pour le système multilatéral d'échanges, lequel est indispensable non seulement aux pays de l'OCDE, mais aussi aux économies émergentes et en développement.

### **Encourager une large participation en vue d'une efficacité environnementale et économique**

36. Il sera essentiel de choisir les outils les plus efficaces, mais ils n'auront qu'une portée limitée si seule une poignée de pays les adoptent. Pour porter ses fruits, un accord international post-2012 doit rassembler un groupe de pays aussi large que possible comprenant en particulier tous les principaux émetteurs de gaz. Un dialogue et une coopération étroite avec ces pays seront nécessaires mais aussi une prise en compte de leurs préoccupations et de leurs possibilités. Si seuls quelques pays s'engagent à diminuer, même de beaucoup, leurs émissions à l'avenir, leurs efforts pourraient se voir réduits à néant à cause des émissions provenant d'autres régions du monde. Au final, la participation des principaux pays émetteurs dépendra de l'adéquation des mécanismes de partage du fardeau, qui doivent être à la fois efficaces et acceptables par tous. Il sera essentiel d'accroître le rythme du déploiement des technologies efficaces existantes et accélérer le développement de technologies innovantes à faibles émissions qui ne sont pas encore commercialisées.

37. Les discussions de l'OCDE sur l'élargissement et l'engagement accru devraient inclure les questions de changement climatique, qui profiteront directement des analyses et recommandations économiques de l'Organisation. Nous demandons instamment à cette dernière d'intensifier ce dialogue et d'axer ses travaux à venir sur l'analyse des initiatives qui inciteront les pays non membres à prendre part aux débats mondiaux sur le changement climatique.

### **Trouver les ressources pour l'innovation**

38. Outre les mesures destinées à limiter les émissions, pour réduire au minimum les ajustements qui accompagneront le passage à des sociétés qui émettent moins de carbone, l'essentiel est d'adopter des stratégies qui contribuent à accélérer le développement et le déploiement futur de technologies économes en énergie et à faible niveau d'émissions. L'identification des possibilités et des limites de la technologie, au sein des différents secteurs industriels et entre les secteurs, permet une application ciblée de la recherche et du développement. Le déploiement de technologies, aussi bien dans les pays membres que non membres de l'OCDE, est autant important et mérite qu'on lui accorde la plus grande attention. À cet égard, la grande majorité des flux financiers et des investissements viendra du secteur privé. Il convient de prêter une attention particulière à la recherche de solutions pratiques également pour les pays moins avancés, qui leur permettront de passer directement à des solutions plus propres. Par conséquent, il sera essentiel de donner au secteur privé un cadre qui facilite ces flux financiers.

39. Il est irréaliste de penser que la question du changement climatique pourra être réglée uniquement par une approche de prix ou d'obligation. Il est essentiel de disposer d'un cadre de politiques favorable, qui tienne compte du potentiel et des complexités des innovations bénéfiques pour l'environnement, ainsi que de la flexibilité, du soutien et des incitations qui encouragent les entreprises à innover et à investir. Tout l'éventail des

technologies susceptibles d'apporter des solutions doit être envisagé, notamment celles qui permettent une utilisation plus efficace des combustibles fossiles, de l'énergie nucléaire, des énergies renouvelables, ainsi que de la capture et du stockage du carbone. Il faut absolument mettre en place une approche intégrée de l'innovation, qui implique une approche gouvernementale dans son ensemble et prenne en compte de nouvelles dimensions dans un processus d'innovation qui ne cesse de se mondialiser. Voilà pourquoi les milieux d'affaires demandent qu'il soit mis davantage l'accent sur la collaboration internationale pour encourager la R&D tout en évitant la duplication des efforts et en maximisant les possibilités de coopération internationale dans la recherche fondamentale ; que soit élaboré un cadre de politiques qui incite à développer et à adopter des technologies nouvelles dans tous les domaines qui améliorent l'efficacité et réduisent les émissions ; que soient déployés des efforts visant à faire mieux accepter les technologies clés par le public ; que soit défini un cadre d'action qui incite le secteur privé à investir et, par conséquent, à s'engager dans la coopération technologique ; de même que la libéralisation des échanges et de l'investissement en vue d'accélérer le transfert et la diffusion des technologies.

## Conclusions

40. À l'approche de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique, qui se tiendra à Copenhague en 2009, le BIAC recommande à l'OCDE de considérer la recherche générale sur l'économie du changement climatique comme l'une de ses grandes priorités. Cette recherche, qui bénéficiera des connaissances spécialisées des pays membres de l'OCDE et de celles de l'Organisation en matière d'économie, sera capitale pour les décisions politiques qu'il faudra envisager dans un avenir proche. Nous demandons aux Ministres de soutenir les travaux à venir de l'OCDE dans ce domaine et de donner un cadre clair à l'analyse factuelle des conséquences macro et micro-économiques, afin de mieux éclairer les débats futurs sur le changement climatique. Nous encourageons l'OCDE à donner des descriptions claires non seulement des résultats, mais aussi des méthodes et des hypothèses de modélisation sous-jacentes en matière de coût et de performance des technologies et des politiques futures.
41. Selon l'analyse de l'OCDE, il devrait être financièrement possible d'atteindre des objectifs ambitieux de stabilisation climatique, *à condition que* l'on mette en œuvre les solutions les moins chères. On n'insistera jamais assez sur l'importance des solutions présentant un bon rapport qualité-prix. Nous exhortons donc les autorités nationales à accorder l'attention qu'elle mérite à l'analyse de l'OCDE et demandons aux Ministres :
  - De soutenir pleinement la poursuite des travaux sur les conséquences économiques des différentes politiques de lutte contre le changement climatique ;
  - De privilégier les solutions présentant un bon rapport qualité-prix et reposant sur une analyse complète des coûts-avantages ;
  - D'envisager des manières efficaces d'encourager, via l'ouverture des marchés, l'innovation et le déploiement de technologies qui respectent le climat ;
  - D'encourager le dialogue et la coopération à l'échelle internationale.
42. Conscient de l'importance de la lutte contre le changement climatique, le BIAC se réjouit de pouvoir apporter une contribution constructive à ces discussions.